



La place des apôtres dans l'Église

Qu'est-ce qu'un apôtre? Quel est le rôle des apôtres dans la construction de l'Église du Seigneur? Y a-t-il encore des apôtres aujourd'hui? Est-ce un don que l'Église devrait s'attendre encore à recevoir du Seigneur Jésus et de son Saint-Esprit? Que devrions-nous faire pour nous assurer que l'Église demeure apostolique? Examinons la Parole de Dieu afin de trouver réponse à ces questions.

Le mot « apôtre » en grec (« apostolos ») signifie « envoyé ». Un apôtre est un envoyé, un ambassadeur. La première question est donc de savoir par qui l'on est envoyé, de qui l'on est apôtre. Dans la Bible, le mot « apostolos » est employé au moins une fois au sens large pour désigner un groupe de gens envoyés par les Églises d'une région précise pour s'occuper d'apporter une collecte aux frères pauvres de Jérusalem (2 Co 8.23). La Bible Segond à la Colombe traduit ce verset par : « *Ils sont les envoyés des Églises.* » D'autres traduisent : « *Ils sont les apôtres des Églises.* » Ils avaient reçu un mandat précis de ces Églises, qui s'est terminé une fois leur mission accomplie. Dans le même sens large, nous pourrions dire encore aujourd'hui que les ambassadeurs d'un pays envoyés à l'étranger sont des « apôtres » de leur pays. De même, une compagnie pharmaceutique peut envoyer des représentants ou des « apôtres » de leur compagnie auprès de diverses pharmacies pour leur présenter leurs produits. Évidemment, nous n'employons pas ce mot dans ce sens, mais c'est bien la signification du mot. Un apôtre est un envoyé mandaté par quelqu'un qui donne à la personne envoyée l'autorité de parler ou d'agir au nom de celui qui l'envoie.

Jésus a dit à plusieurs reprises qu'il a été « envoyé » par son Père sur la terre pour accomplir sa grande mission. Il est l'Apôtre par excellence! C'est le verbe « apostéllô » qui est alors utilisé, de même racine que le mot « apostolos » (Jn 4.24; 5.23-24; 6.39; 12.49; 14.24; 16.5; 17.3,8; etc.). À son tour, Jésus a envoyé des hommes qu'il a choisis pour une mission précise. « *En vérité, en vérité, je vous le dis, le serviteur n'est pas plus grand que son seigneur, ni l'apôtre plus grand que celui qui l'a envoyé* » (Jn 13.16). Il a prié spécifiquement pour ceux qui étaient avec lui dans la chambre haute, soit les onze apôtres (après l'exclusion de Judas). « *Comme tu m'as envoyé dans le monde, moi aussi je les ai envoyés dans le monde* » (Jn 17.18).

La plupart du temps, le mot « apostolos » dans le Nouveau Testament désigne ce groupe des douze choisis directement par le Seigneur. Jésus les a choisis au début de son ministère public (Mt 4.18-22; 9.9; 10.1-4; Lc 6.12-16), tandis que Jean-Baptiste est mort seulement un peu plus tard (Mt 14.8-12). Jean-Baptiste a donc connu certains d'entre eux, par exemple André, le frère de Simon Pierre, qui était au départ un disciple de Jean et que Jean a conduit vers Jésus (Jn 1.35-40). Ces douze hommes choisis et formés par Jésus sont « *les apôtres de Jésus-Christ* » ou les envoyés de Jésus-Christ (Ép 3.5; 1 Th 2.6; Jude 1.17). Ils ont reçu du Seigneur Jésus une mission spécifique avec un mandat particulier. Ils ont été envoyés par lui avec la responsabilité d'accomplir cette mission et l'autorité de parler et d'agir en son nom. « *Celui qui vous écoute m'écoute et celui qui vous rejette me rejette* » (Lc 10.16).

Puisqu'un des douze (Judas) a trahi le Maître, qu'il a été exclu du cercle des douze par Jésus lui-même et qu'il a fallu le remplacer plus tard par Matthias (choisi en Ac 1.21-26) et puisque Jésus a ajouté encore un autre apôtre après sa montée au ciel (Saul de Tarse devenu l'apôtre Paul), la Bible nous précise les critères pour être apôtre. Pour remplacer Judas, les premiers chrétiens réunis à Jérusalem ont choisi deux hommes « *parmi ceux qui nous ont accompagnés tout le temps que le Seigneur Jésus allait et venait avec nous, depuis le baptême de Jean, jusqu'au jour où il a été enlevé du milieu de nous* » (Ac 1.21-22). Dans ce même passage, un critère bien spécifique est précisé : « *Il faut qu'il y en ait un qui soit avec nous témoin de sa résurrection.* » Après avoir pris deux hommes correspondant à ce critère, ils ont prié le Seigneur et ont tiré au sort pour que le remplaçant de Judas soit désigné. C'est Matthias qui fut désigné le douzième apôtre. Les deux critères pour être apôtre sont donc les suivants :

- Avoir été témoin de la résurrection du Christ.
- Avoir été spécifiquement choisi ou désigné par le Seigneur Jésus.

Un peu plus tard, Jésus a choisi de manière exceptionnelle un treizième apôtre en la personne de Paul (Ac 9). Le nombre 12 est évidemment symbolique et représente le fait que l'Église fondée sur les 12 apôtres est la véritable continuité du peuple d'Israël autrefois fondé sur les 12 fils de Jacob de qui sont issues les 12 tribus d'Israël. Dans le cas des 12 tribus d'Israël, il y a eu un petit tour de « passe-passe » pour arriver au nombre 12. Jacob a bien eu 12 fils, mais l'un d'eux (Joseph) a vu ses deux fils (Ephraïm et Manassé) devenir deux tribus, tandis qu'un autre fils (Lévi) n'a pas obtenu d'héritage en Israël, afin de devenir une tribu spéciale, celle des sacrificateurs et des lévites. De même, avec les 12 apôtres, Jésus a fait un petit tour de « passe-passe ». Ils étaient d'abord 12, puis 11 (quand Judas fut exclu), puis de nouveau 12 (quand Matthias fut ajouté), puis enfin 13 (quand Paul fut ajouté). L'ajout du treizième (12 + 1) correspond symboliquement au fait que Dieu ne se limite plus au peuple d'Israël, mais qu'il a maintenant incorporé dans son peuple les païens devenus croyants.

L'apôtre Paul a bien sûr prêché l'Évangile aux juifs de son temps, mais sa mission particulière était d'aller prêcher l'Évangile auprès des païens. C'est pourquoi il s'est appelé « *apôtre des païens* » ou « *apôtre chargé d'instruire les païens* » (Rm 11.13; Ga 2.8; 1 Tm 2.7; 2 Tm 1.11). Ce n'est pas lui qui s'est donné cette mission, il a reçu ce mandat directement du Seigneur le jour de sa conversion sur le chemin de Damas. Le Seigneur a dit à Ananias pour l'encourager à aller trouver Paul : « *Va, car cet homme [Paul] est pour moi un instrument de choix, afin de porter mon nom devant les nations et les rois, et devant les fils d'Israël* » (Ac 9.16). Il a été bien précisé à Paul : « *Tu seras son témoin, devant tous les hommes, de ce que tu as vu et entendu* » (Ac 22.15). Le Seigneur lui a dit directement :

« *Va, car je t'enverrai au loin vers les païens* » (Ac 22.21). « *Lève-toi, tiens-toi sur tes pieds; car voici pourquoi je te suis apparu : je te destine à être serviteur et témoin des choses que tu as vues de moi et de celles pour lesquelles je t'apparaîtrai* » (Ac 26.16).

Paul est donc réellement un apôtre du Christ, même s'il n'a pas côtoyé Jésus pendant son ministère terrestre, car Paul a été un témoin oculaire des choses qu'il a vues au sujet de Jésus-Christ. Le Seigneur Jésus lui est apparu de manière tout à fait spéciale en tant que Ressuscité dans sa gloire

céleste! Cette révélation toute spéciale avait pour but de l'envoyer en mission comme apôtre et prédicateur de Jésus-Christ dans le monde.

Un apôtre n'est donc pas n'importe quel témoin oculaire, car de nombreux autres disciples du Seigneur l'ont suivi durant son ministère terrestre sans pourtant avoir reçu ce titre ni cette fonction. Pour être apôtre, il faut être un témoin oculaire autorisé et mandaté par le Seigneur Jésus lui-même. Paul a dressé une liste de gens qui ont été témoins du Christ ressuscité (1 Co 15.5-8). Cela inclut au moins 500 frères. En lisant les Évangiles, nous constatons aussi que Marie-Madeleine et d'autres femmes ont été témoins du Christ ressuscité. Ces gens ne sont toutefois pas tous devenus apôtres de Jésus-Christ pour autant. Seuls certains ont été choisis et mandatés par Jésus pour être envoyés par lui avec la mission et l'autorité particulière de témoigner officiellement de sa résurrection et de poser le fondement de l'Église sur ce témoignage apostolique.

Chose intéressante, Paul a complété sa liste de témoins du Ressuscité de cette manière : « *Après eux tous, il s'est fait voir à moi comme à l'avorton; car je suis, moi, le dernier des apôtres* » (1 Co 15.8-9). Certaines Bibles traduisent : « *car je suis, moi, le moindre des apôtres* ». En réalité, le mot grec est « *eschatos* », qui signifie « *dernier* », le dernier dans l'ordre chronologique, et non pas simplement le moins important. Paul s'est prétendu être le dernier des apôtres. Après lui, il n'y en a plus eu. Le Seigneur ressuscité n'est plus apparu à d'autres (sauf à Jean sur l'île de Patmos pour qu'il reçoive de nouvelles révélations et qu'il écrive le livre de l'Apocalypse, mais Jean était déjà apôtre). Jésus s'est fait voir à Paul « *comme à l'avorton* » du fait qu'il n'a pas fait partie du groupe original des 12, mais il s'est pourtant bel et bien fait voir à lui! Les autres apôtres ont d'ailleurs pleinement reconnu l'autorité apostolique de Paul. Ils lui ont donné la main d'association sans aucune hésitation (Ac 15; Ga 2.1-10). L'apôtre Pierre lui-même a apprécié la sagesse qui a été donnée à Paul et a reconnu que ses lettres, bien que contenant des passages difficiles à comprendre, font partie des livres inspirés, « *comme le reste des Écritures* » (2 Pi 3.16). Le ministère d'apôtre de Jésus-Christ, envoyé par le Christ pour être témoin autorisé officiel de sa résurrection, a donc pris fin avec l'apôtre Paul. La période apostolique a pris fin à la mort du dernier des 13 apôtres.

À l'intérieur de ce mandat d'être envoyé comme témoin officiel de Jésus-Christ, les apôtres ont reçu le mandat spécifique de mettre par écrit le Nouveau Testament. Ils ont pu être aidés par des compagnons ou des secrétaires, comme dans le cas de l'Évangile de Marc (compagnon de Pierre) et de l'Évangile de Luc (compagnon de Paul, en consultation avec d'autres qui ont été directement témoins de la vie de Jésus, Lc 1.1-4), ou de l'épître aux Hébreux (auteur inconnu). Même l'épître de Paul aux Romains a été écrite par Tertius, le secrétaire de Paul (Rm 16.22). Le Nouveau Testament contient donc l'enseignement des apôtres.

Contrairement aux pasteurs et aux anciens qui ont une autorité très limitée à l'intérieur d'une Église locale, avec pour mandat de demeurer fidèles à l'enseignement des apôtres et de ne pas en dévier, les apôtres ont reçu une autorité universelle sur l'ensemble de l'Église de Jésus-Christ. Leur enseignement est normatif pour l'Église de tous les temps et de tous les lieux. C'est pourquoi Paul dit que l'Église est édifiée « *sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la pierre de l'angle* » (Ép 2.20; voir 1 Co 3.10). C'est pour cette même raison que l'apôtre Jean a reçu la vision de la

nouvelle Jérusalem (l'Église parvenue dans sa gloire) posée sur douze fondements et sur eux il voyait les douze noms des douze apôtres de l'Agneau (Ap 21.14). Rappelons que ce livre est très symbolique et qu'il préfère utiliser le nombre 12 chargé de sens plutôt que 13, sans rien enlever évidemment à l'apôtre Paul!

Ainsi donc, une fois que le fondement a été posé par les apôtres, plus personne n'est autorisé à poser un autre fondement. Il s'agit maintenant de garder le dépôt apostolique révélé une fois pour toutes (Jude 1.3), de demeurer fidèles à l'enseignement des apôtres et de construire la vie en Église sur ce fondement. Il n'y a plus d'apôtres de Jésus-Christ qui sont encore vivants aujourd'hui, mais le témoignage autorisé des apôtres mis par écrit dans le Nouveau Testament est conservé vivant par la prédication de la Parole et l'action du Saint-Esprit dans nos cœurs pour que nous puissions bâtir nos vies sur ce témoignage véridique et rempli d'autorité. Nous sommes appelés à faire comme les premiers chrétiens qui « *persévéraient dans l'enseignement des apôtres* » (Ac 2.42). Même si nous croyons que le don d'apôtre a cessé depuis longtemps d'être exercé, nous vouons un grand respect à ce don que l'Esprit de Dieu a accordé à ces hommes chargés de poser le fondement de l'Église. Car « *Dieu a établi premièrement des apôtres* » (1 Co 12.28), mais tous ne sont pas apôtres (1 Co 12.29)! Voilà comment l'Église est apostolique. Sinon, si elle dévie de ce que les apôtres ont enseigné, elle perdra son caractère apostolique et ne sera plus véritablement une Église de Jésus-Christ.

Mentionnons encore qu'en plus des critères indiqués, il existait des « signes » attestant que ces hommes étaient bel et bien des apôtres de Jésus-Christ. Au milieu de la controverse à Corinthe soulevée par des gens qui se prétendaient apôtres, mais qui étaient en réalité de faux apôtres du Christ (2 Co 11.13), Paul fait mention de ces signes qui ne trompent pas :

« *Les signes distinctifs de l'apôtre ont été vus à l'œuvre au milieu de vous par une patience à toute épreuve, par des signes, des prodiges et des miracles* » (2 Co 12.12).

Nous retrouvons la même idée dans l'épître aux Hébreux :

« *Ce salut, annoncé à l'origine par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'ont entendu, Dieu appuyant leur témoignage par des signes, des prodiges, des miracles variés et par des communications du Saint-Esprit selon sa volonté* » (Hé 2.3-4).

Le livre des Actes des apôtres nous présente plusieurs miracles accomplis au nom du Christ par les mains des apôtres, dans le but d'attester et de confirmer leur prédication de l'Évangile. Ils étaient bel et bien des envoyés du Christ, puisque Dieu le confirmait par les prodiges et les miracles qu'ils accomplissaient en son nom (un peu comme Moïse autrefois, quand il est allé voir le pharaon et qu'il a accompli des prodiges et des miracles avec le bâton que Dieu lui avait donné).

Il faut toutefois faire attention avec la question des signes et des miracles. Un peu comme les magiciens en Égypte qui essayaient de concurrencer Moïse, Satan aussi possède certains pouvoirs et peut séduire et tromper bien des gens par toutes sortes de miracles, signes et prodiges mensongers (2 Th 2.9). C'est pourquoi Paul a averti les Galates : « *Mais si nous-mêmes, ou si un ange du ciel vous annonçait un évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème!* » (Ga 1.8). Les

miracles et les prodiges accomplis par les apôtres étaient bien des signes de leur apostolat, mais il fallait que leur témoignage soit conforme à l'Évangile de Jésus-Christ révélé une fois pour toutes.

Un autre signe de l'apostolat de Paul, devant les faux apôtres qui causaient du tort aux Églises, était d'avoir enduré patiemment toutes sortes de souffrances, de persécutions et d'afflictions pour la cause de l'Évangile. Sa deuxième lettre aux Corinthiens contient une liste impressionnante de ces souffrances (par exemple au chapitre 11). C'est pourquoi, avant même de mentionner les signes, les prodiges et les miracles, il a dit que « *les signes distinctifs de l'apôtre ont été vus à l'œuvre au milieu de vous par une patience à toute épreuve* » (2 Co 12.12). Paul s'est présenté aux Corinthiens non seulement avec l'autorité d'un apôtre pour les ramener dans la vérité, mais aussi avec l'humilité d'un serviteur qui a souffert pour Jésus-Christ et qui a subi bien des épreuves pour le bien de son Église.

Il n'y a donc plus d'apôtres de Jésus-Christ qui soient vivants sur terre aujourd'hui. Nous ne devons pas nous attendre à ce que Dieu accorde le don d'apôtres à des membres ou à des dirigeants actuels de son Église. Toutefois, le témoignage des apôtres que Jésus-Christ a autrefois choisis et envoyés pour proclamer sa Parole en son nom continue d'être conservé précieusement dans le Nouveau Testament. Ce témoignage apostolique retentit sur la terre partout où les Églises persévèrent dans l'enseignement des apôtres. Celui qui écoute ce témoignage écoute Jésus-Christ pour son salut éternel. Celui qui rejette ce témoignage rejette Jésus-Christ à sa plus grande perte. Prions afin que Dieu nous accorde la grâce par son Saint-Esprit de proclamer fidèlement le témoignage des apôtres et de construire l'Église de Jésus-Christ sur ce fondement inébranlable.

Paulin Bédard, pasteur

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))